

## Tableau de bord 2024



## Table des matières

<b>PARTIE 1 - LE TERRITOIRE</b>	<b>1</b>
1- UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE PORTEE PAR LES PLUS DE 60 ANS	1
2- LE LOGEMENT : UNE TENSION CROISSANTE	2
3- LES DEPLACEMENTS : PREDOMINANCE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE	3
<b>PARTIE 2 - LE VOLET URGENCE</b>	<b>4</b>
1- LA GESTION DU NUMERO D'URGENCE 115	5
2- L'OFFRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE	5
2-1. LES HEBERGEMENTS D'URGENCE ET LES ACCUEILS DE JOUR : CONTINUITE ET ADAPTABILITE	5
LES ACCUEILS DE JOURS	6
2-2. LES AIDES AUX DEPLACEMENTS POUR REJOINDRE LES HEBERGEMENTS D'URGENCE	6
3- LA MISE A L'ABRI LORS DES SITUATIONS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELLES	7
LES MARAUDES	7
4- L'ACTIVITE DU 115	8
5- LES PUBLICS DANS LE VOLET URGENCE	9
5-1. L'ACTIVITE DES HEBERGEMENTS D'URGENCE	11
5-2. LES NUITEES	12
5-3. LES PUBLICS AYANT DEMANDE UN HEBERGEMENT POUR MOTIF DE VIOLENCES FAMILIALES OU CONJUGALES	14
<b>PARTIE 3 - LE VOLET INSERTION</b>	<b>15</b>
1- L'OFFRE D'HEBERGEMENT D'INSERTION EN 2024	16
2- LES PUBLICS DEMANDEURS D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT D'INSERTION EN 2024	17
2-1. LA PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES MENAGES AYANT FAIT UNE DEMANDE D'INSERTION EN 2024	18
2-2. LES ENTREES EN STRUCTURE	19
2-3. LES DELAIS D'ATTENTE POUR ENTRER DANS LES STRUCTURES D'INSERTION	20
2-4. FOCUS SUR LES DEMANDES D'HEBERGEMENT PAR DES PERSONNES INCARCEREES	22

## Introduction

Le **Service Intégré d'Accueil et d'Orientation** de la Charente Maritime (SIAO17) inscrit son action dans la mise en œuvre « du service public de la rue au logement ». Il a été créé par 4 acteurs départementaux intervenant dans l'Accueil-Hébergement-Insertion (AHI) des personnes sans-abri : Altea Cabestan, L'Escale, Tremplin17 et l'EPD Les 2 Monts. L'édition de ce Tableau de Bord entre dans la mission d'observation sociale du SIAO17.

Les données qui ont servi à l'élaboration de ce document sont extraites du système d'information SI-SIAO partagé sur le plan national. Chaque année, des améliorations sont apportées au SI afin d'optimiser la fiabilité des informations contenues.

Cette fiabilité repose également sur les informations saisies par les prescripteurs (près de 600 en Charente-Maritime), les opérateurs proposant une offre d'hébergement et les professionnels en charge de la réponse au 115, que nous remercions pour leur collaboration.

Pour cette édition 2024, nous avons souhaité mettre l'accent sur les publics. Les parties Urgence et Insertion commencent donc par la présentation de leurs caractéristiques.

## PARTIE 1 - LE TERRITOIRE

Sont présentés ci-dessous quelques indicateurs qui sont spécifiquement en lien avec l'activité du secteur AHI, et qui impactent directement les populations défavorisées du territoire.

### 1- Une dynamique démographique portée par les plus de 60 ans

**L'attractivité de la Charente-Maritime se confirme** : au cours des dix dernières années, sa population a enregistré une hausse de 10 %, ce qui la place, pour la Région Nouvelle Aquitaine, après la Gironde et Les Landes.

En observant de plus près les catégories d'âge représentées dans cette augmentation, on constate que **la tranche des 60 ans et plus** est en augmentation constante depuis 2014. Il s'agit en grande majorité de ménages arrivant d'autres territoires pour leur retraite, et qui bénéficient de ressources plutôt élevées.

A contrario, les autres tranches d'âge sont toutes en diminution, celle des **30 à 44 ans** étant la plus marquée.

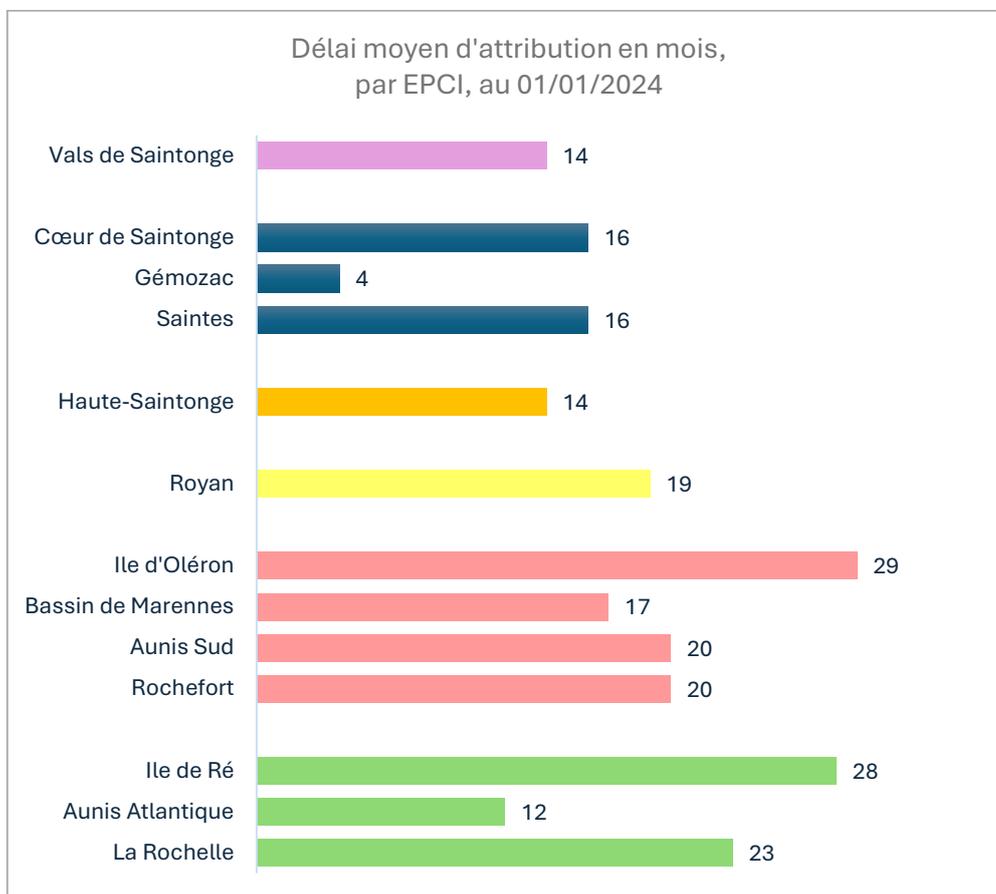
Ces évolutions impactent notamment l'accès au logement.

Charente-Maritime – Evolution et structure de la population <sup>1</sup>							
Année	Population totale	0 - 14 ans	15 - 29 ans	30 - 44 ans	45 - 59 ans	60 -74 ans	75 ans et plus
2009	616 607	16 %	15 %	18 %	21 %	18 %	12 %
2014	637 089	16 %	15 %	17 %	20 %	20 %	13 %
2020	655 709	15 %	14 %	16 %	20 %	22 %	13 %
2024	674 439	14 %	14 %	15 %	19 %	23 %	15 %

<sup>1</sup> Source INSEE

## 2- Le logement : une tension croissante

La tension sur le logement social reste élevée. Ci-dessous le nombre moyen de mois d'attente, toutes typologies confondues<sup>2</sup>.



Quels que soient les secteurs géographiques, les délais d'attente les plus longs concernent les petites typologies de logement, ce qui impacte directement les publics accompagnés dans le cadre de l'activité du secteur AHI ; en effet, une grande majorité d'entre eux sont des personnes seules.

<sup>2</sup> Source : AFIPADE

### 3- Les déplacements : prédominance de la voiture individuelle

Si les lignes de car couvrent une grande partie du territoire, leur fréquence reste relativement faible, fortement liée aux périodes et horaires scolaires.

Bus et train sont cependant utilisés autant que possible par le 115, et permettent une partie des déplacements vers les accueils d'urgence du département.



## PARTIE 2 - LE VOLET URGENCE

### 2024 – URGENCE LES CHIFFRES CLÉS

#### 311 places hors hôtel

Accueil de nuit	HU généraliste	Personnes victimes de violence	Places conditions climatiques exceptionnelles
80	107	67	57

#### LES PUBLICS

	Demandeurs	Hébergés
Ménages 	2035 - 3 % / 2023	1243 - 12 % / 2023
Personnes 	2714 - 5 % / 2023	1787 - 11 % / 2023

2023	2024
92 378 NUITÉES	92 399 NUITÉES

#### LES CONDITIONS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELLES

##### 31 jours de déclenchement

En moyenne/jour	Canicule 9 jours	Froid persistant 22 jours
Accueils de jours (Nbr d'accueils)	77	18
Maraudes (Nbre de rencontres)	26	8

Le nombre de ménages et personnes distincts ayant fait une demande 115 ou ayant été hébergés est à la baisse, mais pas le nombre total de ménages et personnes mis à l'abri. En effet, les personnes sollicitant le 115 sont moins nombreuses, mais ont des besoins plus fréquents.

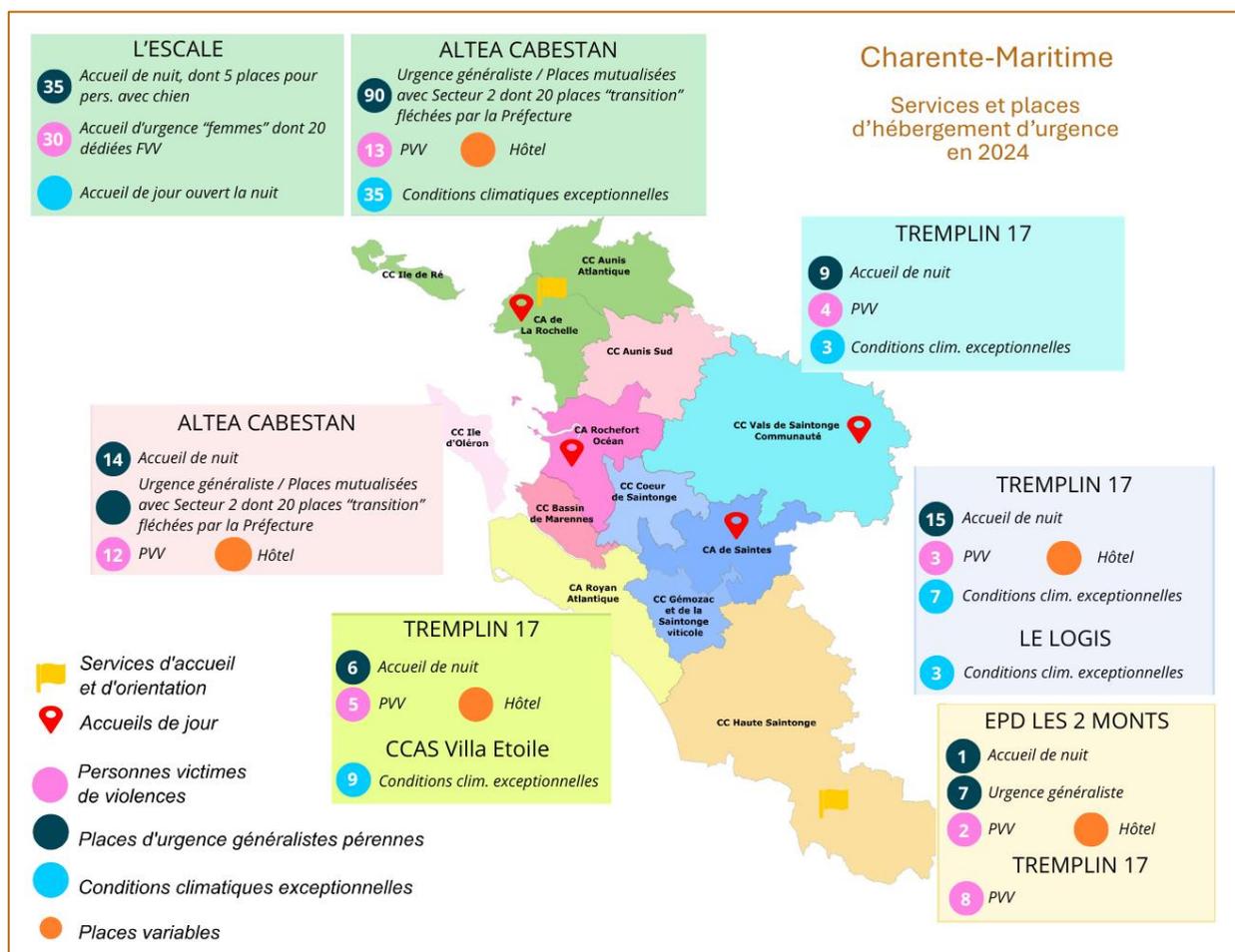
Le nombre de nuitées hôtelières sur l'année 2024 en Charente-Maritime est de 10 384, dont 1 018 nuitées sur les places fléchées PVV.

## 1- La gestion du numéro d'urgence 115

La réponse au 115 est déléguée par convention du SIAO 17 à l'association Altea Cabestan, et exercée par des professionnels dont les missions sont mutualisées avec d'autres postes de l'association Altea Cabestan. La réponse téléphonique est effective 24h/24h toute l'année.

## 2- L'offre d'hébergement d'urgence

### 2-1. Les hébergements d'urgence et les accueils de jour : continuité et adaptabilité



Le parc d'hébergement d'urgence connaît une relative stabilité en termes de nombre de places, mais aussi pour ce qui concerne les modes d'accueil et les typologies des publics.

Cependant, une forte adaptabilité est mise en œuvre autant que possible et chaque fois que nécessaire, afin d'être réactif pour tous les besoins spécifiques tels que :

- **Conditions climatiques exceptionnelles** nécessitant une mise à l'abri d'un maximum de personnes vulnérables ;
- **Accueil des personnes orientées par le SAS régional** à la suite des desserments nationaux (Calais, Ile de France) ;

- **Accueil de personnes en situation très spécifique** : sortant de détention ou d'hôpital (général ou psychiatrique) sans solution d'hébergement et avec une problématique de type psycho-sociale aiguë nécessitant une présence de professionnels.

### Les accueils de jours

Implantés à La Rochelle, Rochefort, Saintes et Saint Jean d'Angely, ils fonctionnent en étroite collaboration avec chaque tissu partenarial local (Conseil départemental, CCAS, services hospitaliers, ...). Ils sont en lien direct avec les accueils de nuit, (sur le même site ou très proche) ce qui permet une continuité de l'accueil et de l'accompagnement.

A noter que d'autres accueils de jour existent, gérés par des structures associatives et/ou caritatives.

## 2-2. Les aides aux déplacements pour rejoindre les hébergements d'urgence<sup>3</sup>

Compte-tenu des difficultés de déplacement pour les personnes sans moyen de locomotion personnel, il est proposé aux personnes qui font appel au 115 et qui se voient proposer une place dans une autre commune que celle où elles se trouvent au moment de la demande, plusieurs aides afin de favoriser leur déplacement. Ce service est géré au titre du SIAO-115 par Altea Cabestan.

### Toute l'année :

- **Les cars interurbains** : une aide financière sous forme de tickets gratuits. Ces titres de transport sont à retirer auprès de différents points du département (SAO, accueils de jour).
- **Le train** : Depuis 2023, le transport proposé par le 115 s'est intensifié avec la possibilité de mobiliser du train en journée. L'achat de billet SNCF n'est cependant pas encore possible le week-end.

### Les aides aux déplacements :

► **1200** titres de transport distribués en **2024**, contre 1023 en 2023

La majorité des transports est assurée au départ de La Rochelle (31%), de Saintes (24%) et de Rochefort (19%) où les rotations de transport sont les plus fréquentes. Ceux à partir de Royan représentent 14 % de cette activité suivis par Saint Jean d'Angély (12%) et Montendre/Jonzac (1%).

### Pendant les périodes de déclenchement liées aux conditions climatiques exceptionnelles :

Afin d'assurer la mise à l'abri des personnes en cas d'absence de transport en commun, il est fait appel à l'ADPC (Association Départementale de Protection Civile) qui transporte les personnes vers les places proposées.

<sup>3</sup> Source : Rapport d'activité 2024 du service Urgence d'Altea-Cabestan

Si ces différentes mesures améliorent l'accès aux lieux d'hébergement d'urgence, des difficultés demeurent :

- Elles sont **peu accessibles aux personnes sollicitant le 115 se trouvant dans les secteurs 4 (Haute-Saintonge) et 6 (Vals de Saintonge)**. Ces derniers sont ruraux, étendus et mal desservis par les transports en commun d'une manière générale.
- **Les samedi, dimanche, jours fériés** : à l'exception de La Rochelle, **les lieux de distribution de titres de transport sont fermés**.
- **Le transport des animaux n'est pas autorisé** via le bus et nécessite l'achat d'un billet pour le train.
- **La nuit, aucune solution de transport n'est mobilisable** et nécessiterait un élargissement de l'offre avec du **financement de taxi** pour les publics vulnérables uniquement, les PVV par exemple (Personnes Victimes de Violences).

### 3- La mise à l'abri lors des situations climatiques exceptionnelles

A l'approche de chaque risque climatique, une concertation est mise en place, qui permet de déterminer les mesures spécifiques à déployer afin de répondre au mieux aux besoins de mise à l'abri estimés. Ces actions sont réalisées grâce à la mobilisation collective des partenaires.

Pour la quatrième année consécutive, nous connaissons des périodes de très forte chaleur. Les moyens habituellement renforcés en hiver sont alors aussi déployés en été, où, traditionnellement, sont pris la plupart des congés des personnels, mais aussi des bénévoles. Ainsi, les données d'activité de ces périodes estivales s'approchent de celles constatées en hiver.

#### Les maraudes

En plus du SAMU Social qui fonctionne toute l'année à La Rochelle, le SIAO17 conventionne avec des associations locales (l'Ordre de Malte à Rochefort, le Secours Catholique à Saintes) ou départementale (Association Départementale de Protection Civile) afin de réaliser des maraudes sur les périodes de forte chaleur ou de froid persistant. Le SIAO 17 coordonne leurs actions à chaque déclenchement.

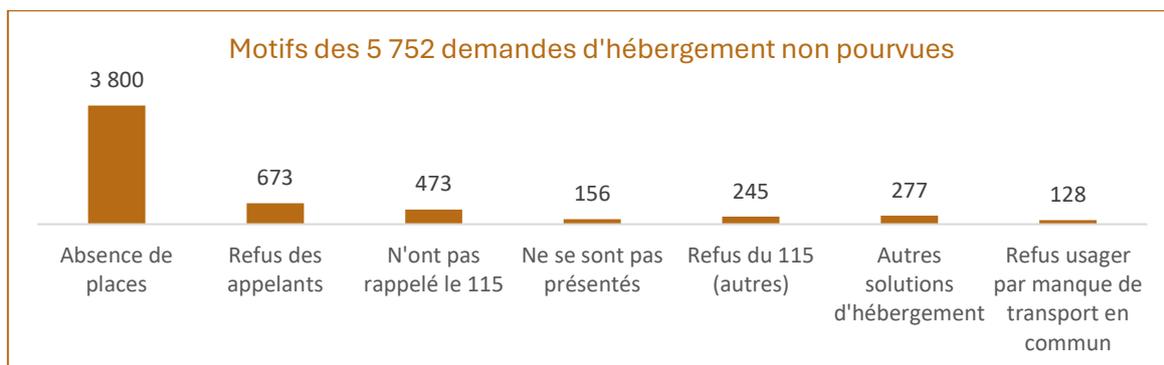
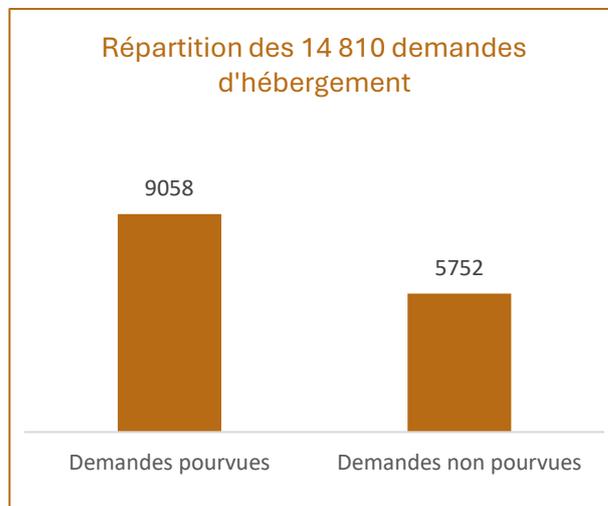
Il nous paraît souhaitable de favoriser autant que faire se peut la réalisation de ce type d'action par des acteurs locaux ; en effet, leur connaissance fine de chaque territoire, et la connaissance mutuelle avec les publics sont des atouts précieux, ainsi que leur participation dans les réseaux d'acteurs locaux.

## 4- L'activité du 115

Les données de ce chapitre sont extraites du rapport d'activité 115 d'Altea Cabestan, structure qui gère le 115 en Charente-Maritime, par délégation du SIAO17.

Très logiquement, les principales demandes faites au 115 concernent des **demandes d'hébergement d'urgence** en vue d'une mise à l'abri. Avec **14 810 demandes de mise à l'abri**, ces dernières représentent **98 %** des demandes tandis que **les 2 % restant** concernent **268 demandes de prestations** (demandes de renseignements sur les différents dispositifs à caractère social et/ou caritatif et à la mise en relation avec les équipes de maraudes en journée, demande de transport...).

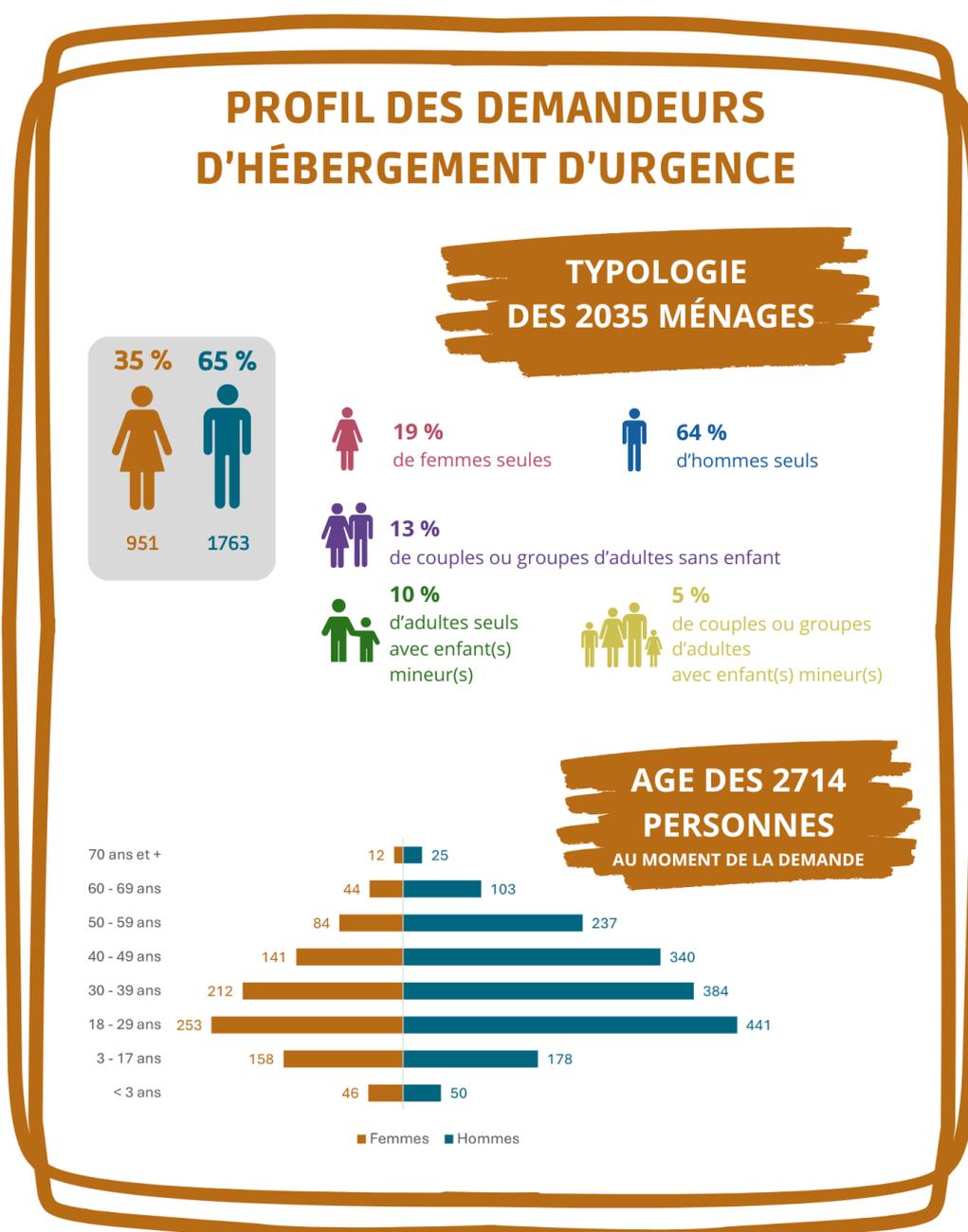
**Les demandes non pourvues représentent 39 % du total des demandes d'hébergement d'urgence.** Le motif principal est l'absence de places disponibles ou compatibles avec la composition du ménage.



## 5- Les publics dans le volet urgence

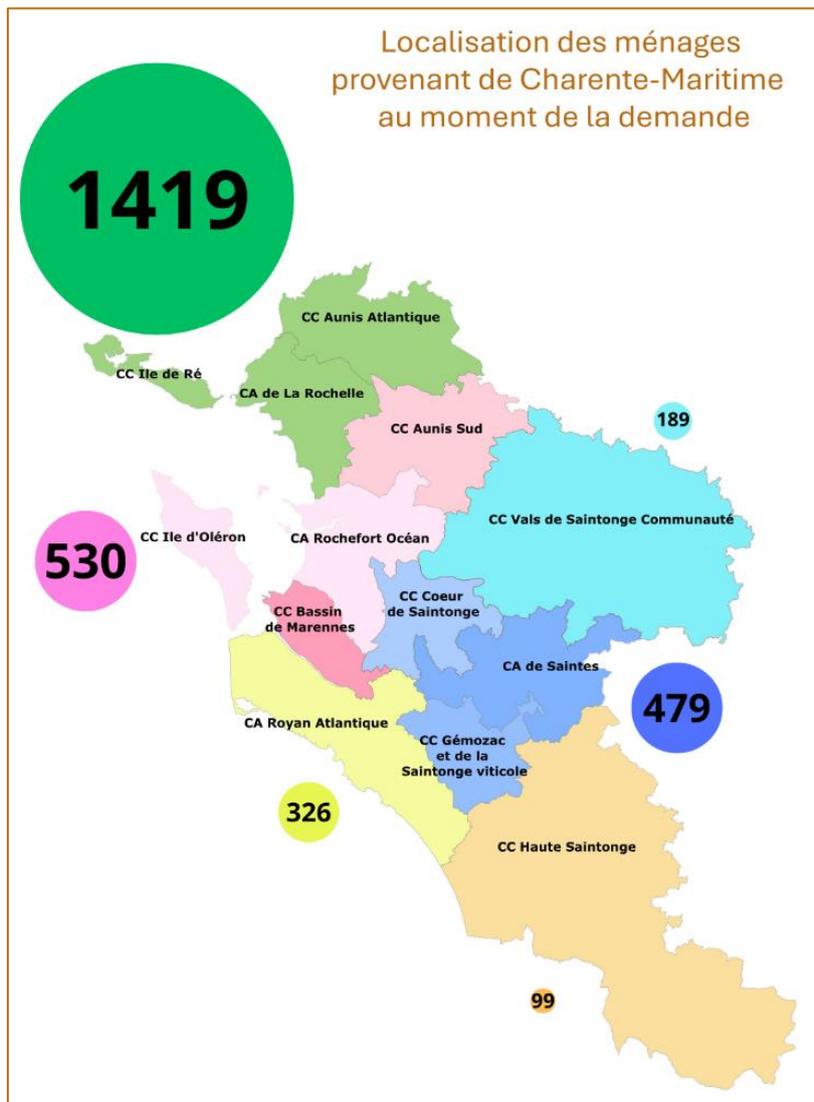
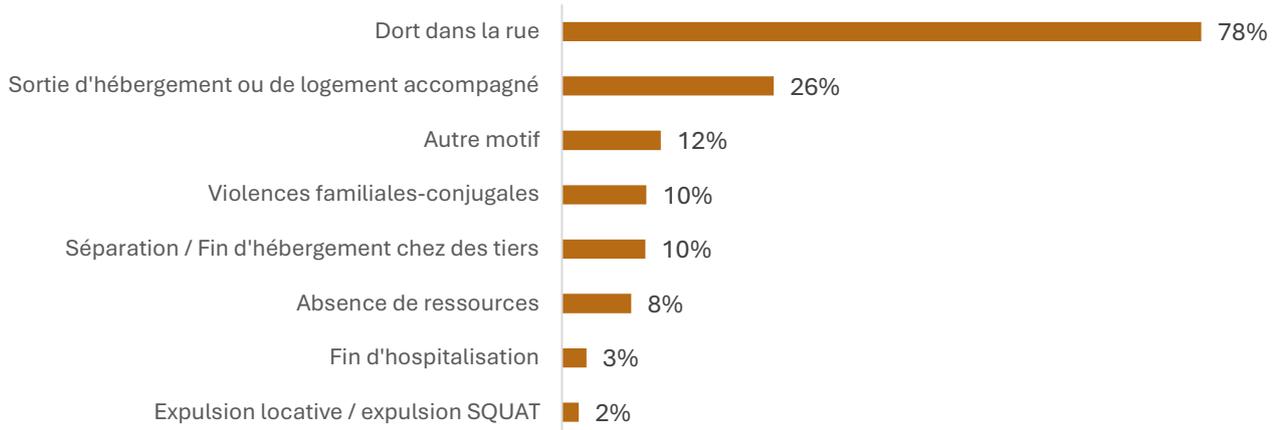
La présentation de ces données vise à caractériser les profils des publics ayant eu recours aux services d'hébergement d'urgence.

Nous présentons dans un premier temps les caractéristiques des publics qui ont formulé une demande, que leur demande ait abouti ou non, puis celles des publics ayant été hébergés, quelle que soit la durée de cet hébergement<sup>4</sup>.



<sup>4</sup> Les personnes peuvent avoir fait plusieurs demandes au cours de l'année, sous des profils différents (typologie et âge) ; elles sont donc comptabilisées plusieurs fois.

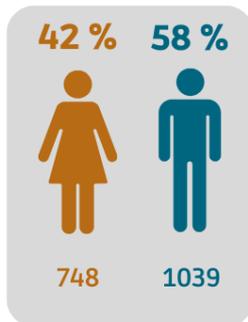
## Motif de la demande



## 5-1. L'activité des hébergements d'urgence

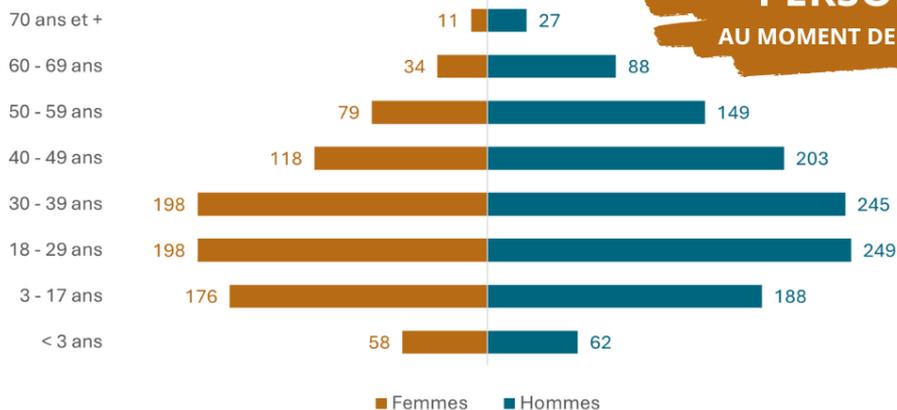
# PROFIL DES PUBLICS HÉBERGÉS

## TYPOLOGIE DES 1243 MÉNAGES

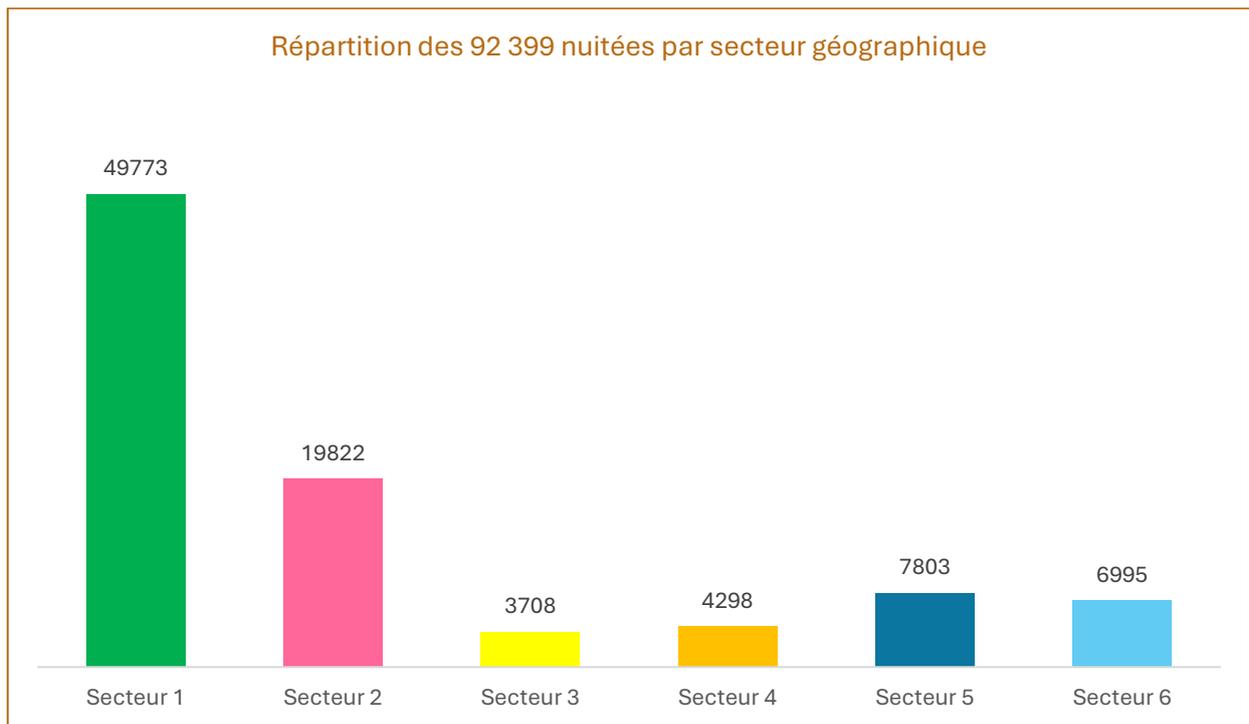
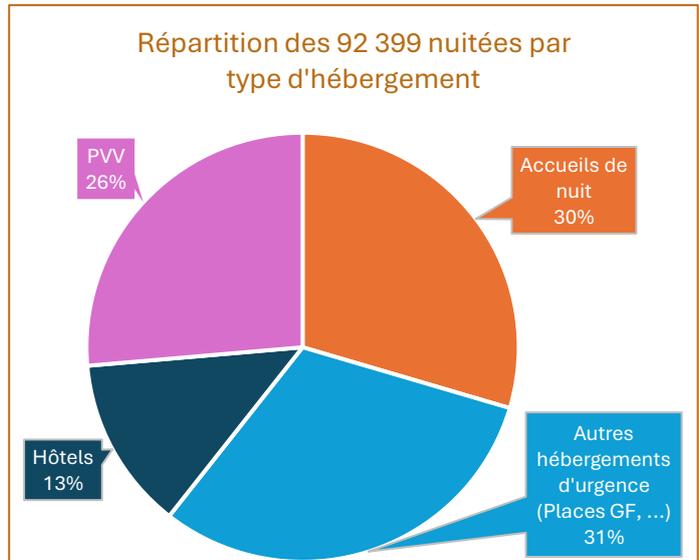
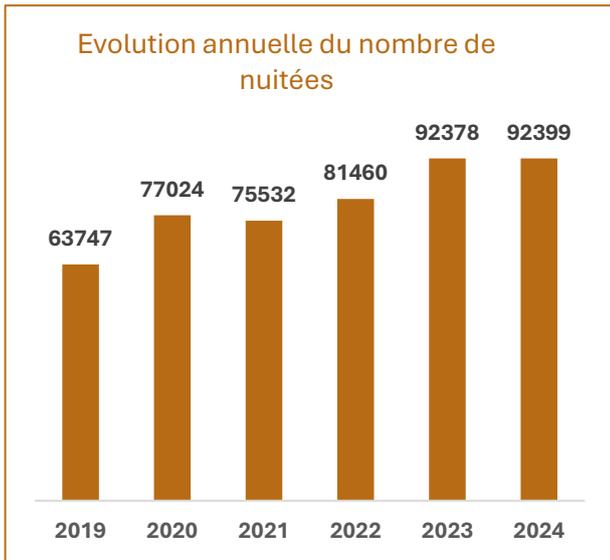


## AGE DES 1787 PERSONNES

AU MOMENT DE LA DEMANDE

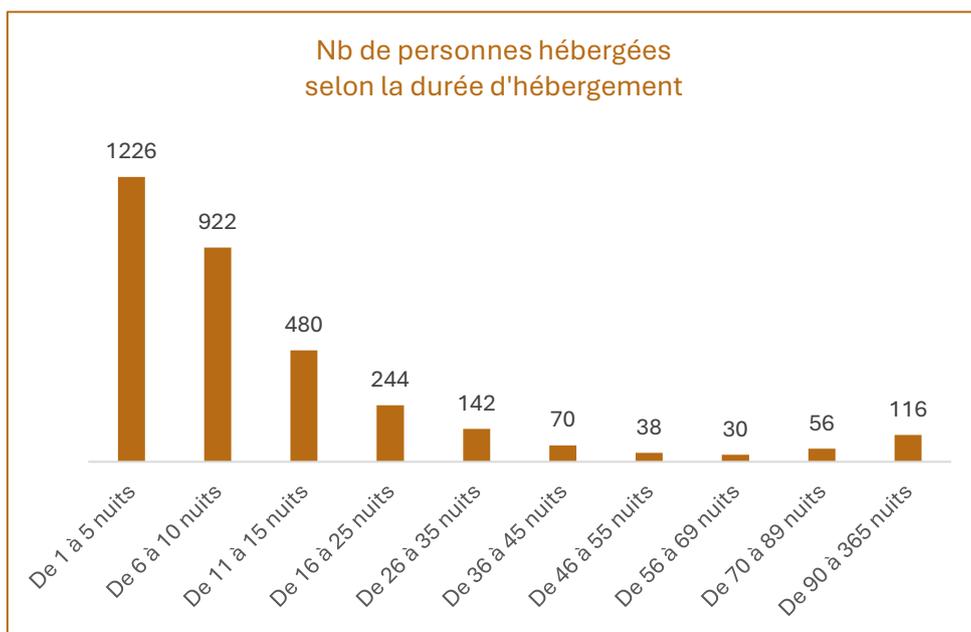


## 5-2. Les nuitées



Pour les 1787 personnes hébergées, 1226 d'entre-elles (soit 68 %) ont effectué au maximum 5 nuits d'hébergement pendant l'année 2024, que ce soit en continu ou en discontinu. Cela correspond principalement à l'activité des accueils de nuit, complétée par les nuitées hôtelières.

Plus de 170 personnes ont été hébergées pendant une durée cumulée supérieure à 70 nuits, principalement dans des places dédiées aux **victimes de violence**.

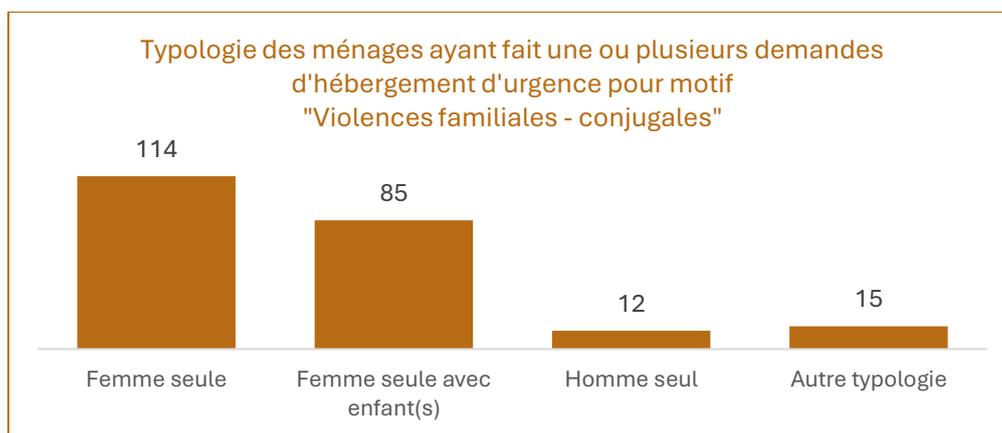


*Les personnes peuvent être hébergées à plusieurs reprises et pour des durées différentes au cours de l'année ; elles sont donc comptabilisées plusieurs fois.*

### 5-3. Les publics ayant demandé un hébergement pour motif de violences familiales ou conjugales

Le nombre de ménages ayant effectué une ou plusieurs demandes d'hébergement d'urgence, pour le motif « **Victime de violences familiales – conjugales** » en 2024 est en **augmentation**.

En effet, **210 ménages**, représentant **388 personnes (+ 14 % par-rapport à 2023)** sont concernés.



**24 de ces ménages n'ont pas été hébergés**, pour les raisons suivantes :

- Refus du ménage – maintien dans l'hébergement actuel : **75 %**
- Absence de places disponibles ou compatibles : **8 %**
- Autres refus (nécessité de soins médicaux, ...) : **17 %**

Une coordination particulière sur les secteurs 1 & 2 a été mise en place depuis 2023. Elle permet, sur sollicitation des écoutants 115, de faire intervenir le service PVV d'ALTEA CABESTAN lorsque les publics sont orientés par le 115 vers du dispositif hôtelier dans des délais très courts.

Cette rencontre permet d'apporter les informations spécifiques à la problématique des violences conjugales aux personnes hébergées en urgence, de poser un diagnostic rapide et orienter les personnes vers les dispositifs adaptés. Un retour de cette rencontre est ensuite fait auprès du 115 de Charente Maritime pour favoriser la continuité du parcours, voire de la prise en charge. En 2024, 60 demandes d'intervention ont pu être transmises et traitées dans ce contexte.

## PARTIE 3 - LE VOLET INSERTION

### 2024 – INSERTION – LES CHIFFRES CLÉS

**820 PLACES + 7 % / 2023**

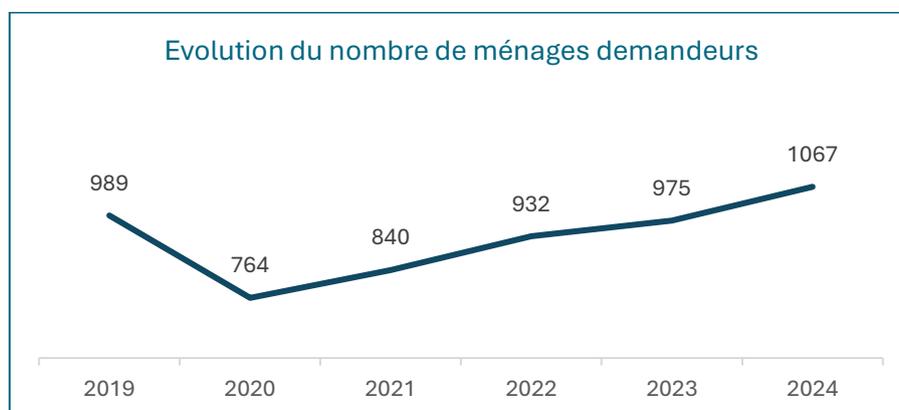
CHRS Stabilisation	CHRS Insertion	Intermédiation locative	Résidences sociales		Autres types de places	
			Pensions de famille	Résidences accueil	Un chez soi d'abord	Innov'Toît
35	290	223 (+ 19 %)	172 (+ 3 %)	74 (+ 28 %)	8	18

### LES PUBLICS

		Demandeurs	Entrés en structure
Ménages		1067 + 9 % / 2023	308 - 11 % / 2023
Personnes		1701 + 13 % / 2023	466 - 8 % / 2023

**1166 DEMANDES  
+ 11 % / 2023**

Il est constaté une **diminution du nombre d'entrées en structure**, liée à **l'accroissement de la durée moyenne de séjour** sur les différents dispositifs.



# 1- L'offre d'hébergement d'insertion en 2024

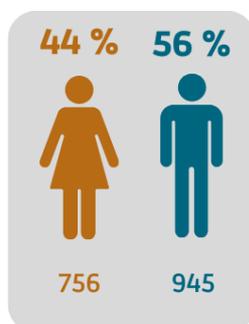


L'ouverture de la résidence accueil de l'Association Emmanuelle à Gémozac, comprenant 16 places, le 1<sup>er</sup> septembre 2024, permet une augmentation de capacité de ce dispositif de 28 % sur l'ensemble du département.

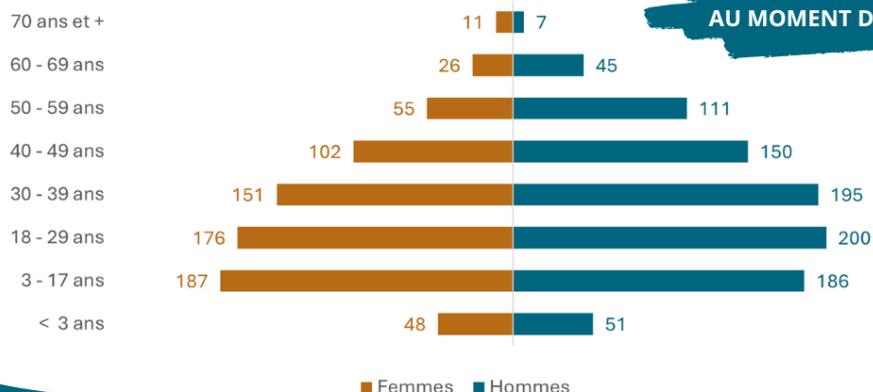
## 2- Les publics demandeurs d'hébergement et de logement d'insertion en 2024

### PROFIL DES DEMANDEURS D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT D'INSERTION

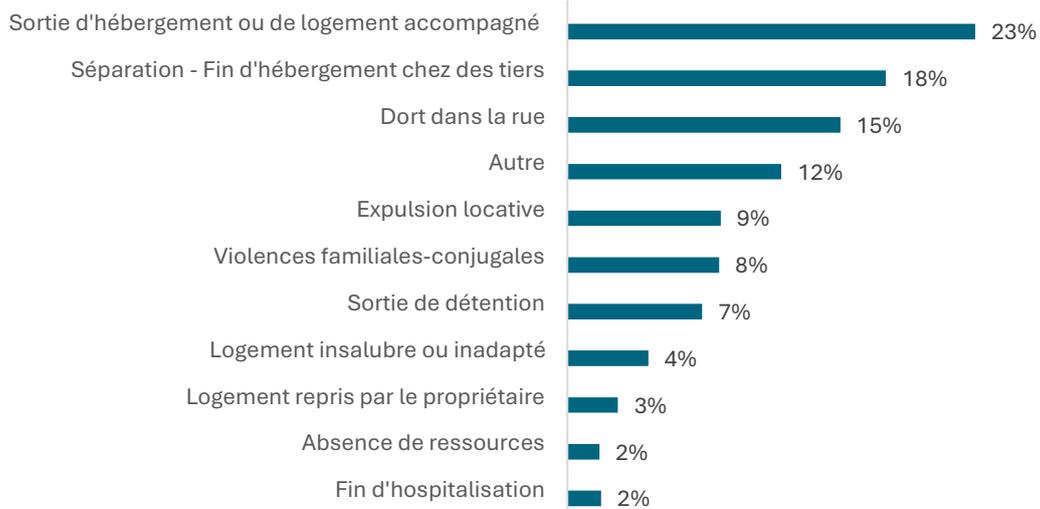
#### TYPOLOGIE DES 1067 MÉNAGES



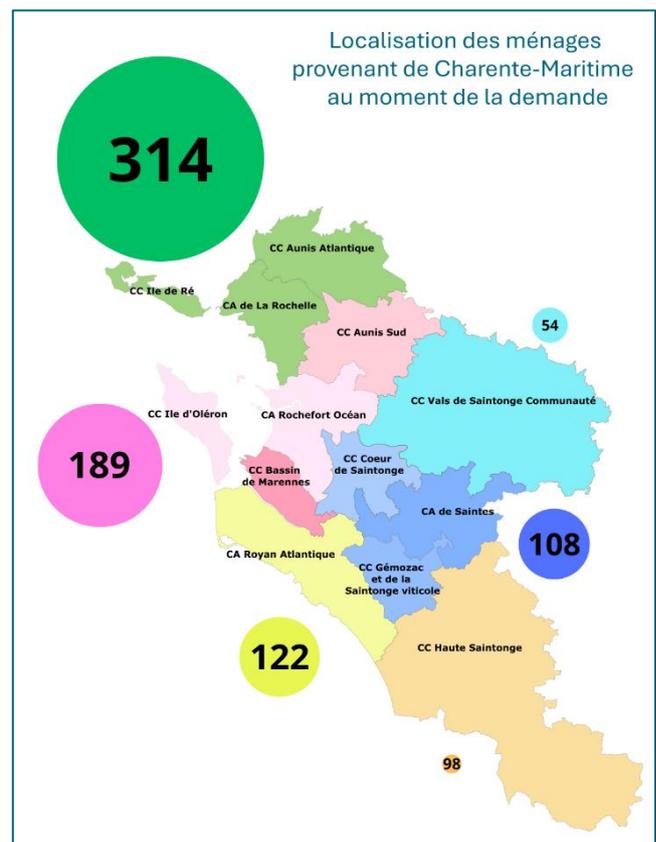
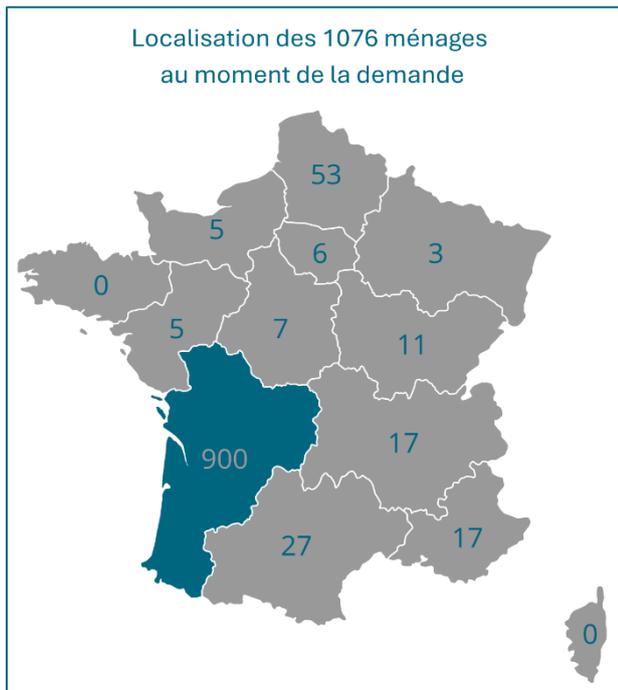
#### AGE DES 1701 PERSONNES AU MOMENT DE LA DEMANDE



### Motif de la demande



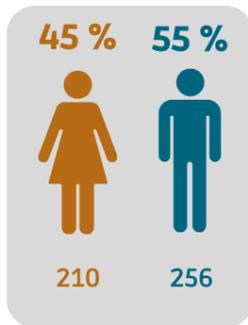
## 2-1. La provenance géographique des ménages ayant fait une demande d'insertion en 2024



## 2-2. Les entrées en structure

# PROFIL DES PUBLICS ENTRÉS EN STRUCTURE EN 2024

## TYPOLOGIE DES 308 MÉNAGES



24 %  
de femmes seules

54 %  
d'hommes seuls

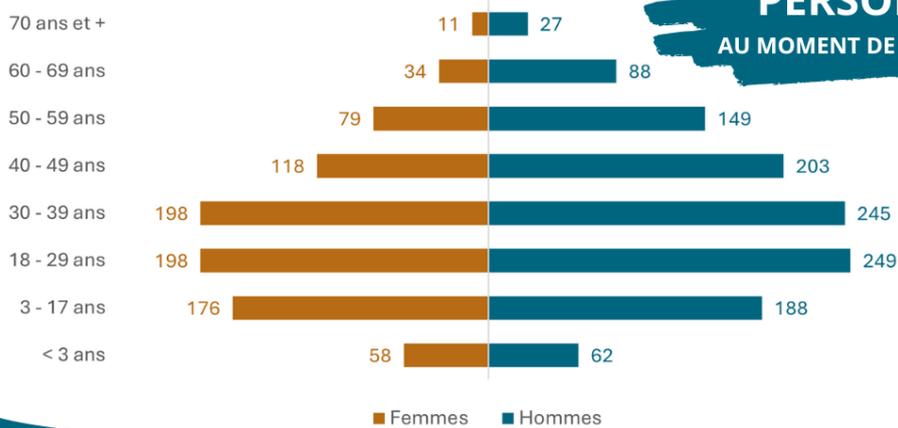
4 %  
de couples ou groupes d'adultes sans enfant

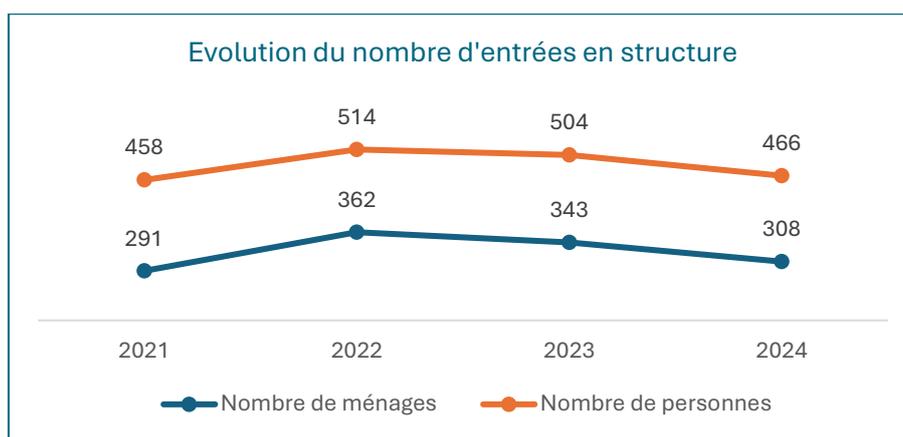
15 %  
d'adultes seuls  
avec enfant(s)  
mineur(s)

5 %  
de couples ou groupes  
d'adultes  
avec enfant(s) mineur(s)

## AGE DES 466 PERSONNES

AU MOMENT DE LA DEMANDE





Nous avons constaté une reprise d'activité après la chute due à la crise sanitaire apparue en 2020. Depuis 2022, la baisse des entrées est à corréliser à plusieurs facteurs.

Le plus sensible est la difficulté à réaliser des sorties de structure dans les temps impartis ; cette situation est liée à la réalité du marché du logement locatif, qu'il soit public ou privé (loyers inabordable pour les populations en situation de précarité et qui ne présentent pas de garantie de solvabilité).

Le second facteur explicatif est la saturation des autres dispositifs (foyers logement, EHPAD, appartements thérapeutiques, ...), ne permettant pas la sortie des ménages relevant de ces structures.

Au 31 décembre 2024, **258 ménages** étaient hébergés en CHRS ou Intermédiation locative, pour des **durées inhabituelles dépassant 180 jours**.

### 2-3. Les délais d'attente pour entrer dans les structures d'insertion

Les délais d'attentes des graphiques ci-dessous sont des moyennes par secteur exprimées en nombre de jours. Le délai d'attente correspond à la différence entre la date de 1<sup>ère</sup> transmission de la demande, et la date d'entrée dans la structure. Les entrées directes et les entrées en continuité de parcours, soit 114 entrées, ne sont pas compatibles dans ces moyennes.



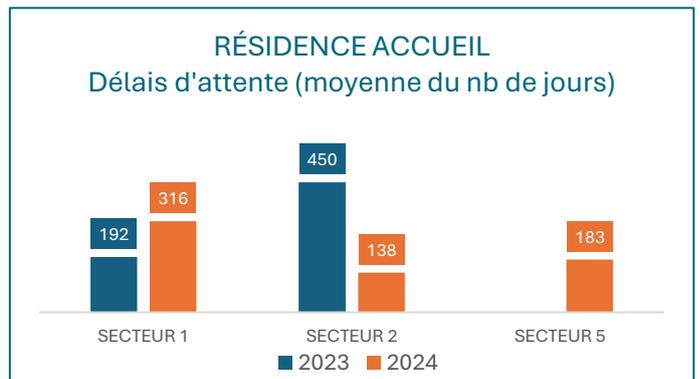
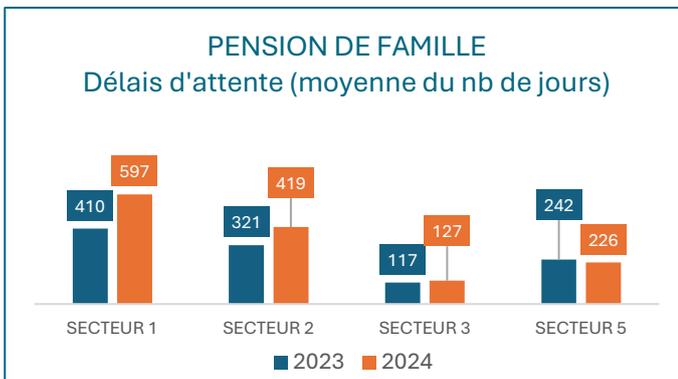
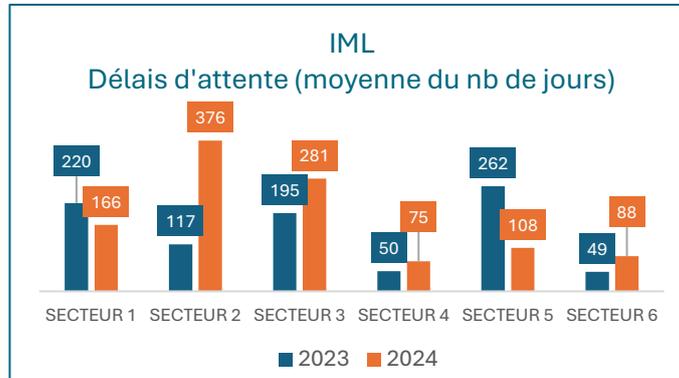
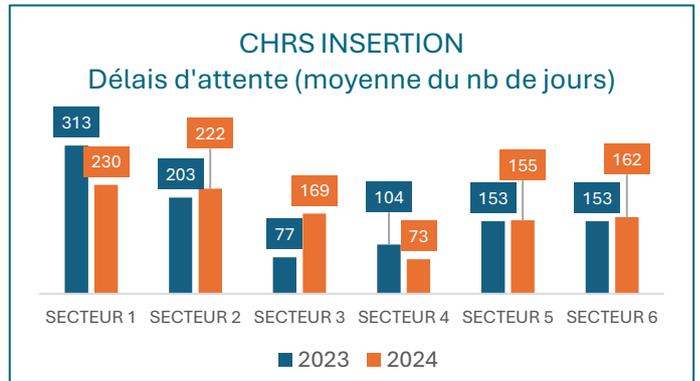
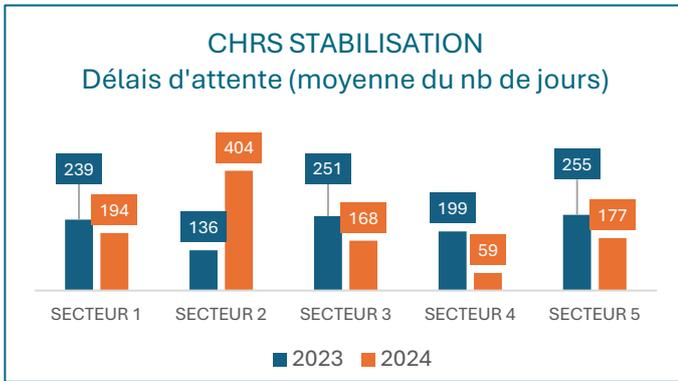
**Le délai d'attente moyen pour entrer en structure est de 228 jours en 2024, il est stable par rapport à 2023 (222 jours).**

**Le nombre de ménages en attente est en augmentation de 34 % par rapport à 2023.**

**PUBLICS EN ATTENTE D'ENTRER EN STRUCTURE AU 31.12.2024**

**720 personnes**

**506 ménages**



## 2-4. Focus sur les demandes d'hébergement par des personnes incarcérées

En 2024, le SIAO17 a reçu **73 demandes d'hébergement d'insertion pour des personnes en détention** au moment de la demande. Cela représente 6 % des demandes transmises sur l'année.

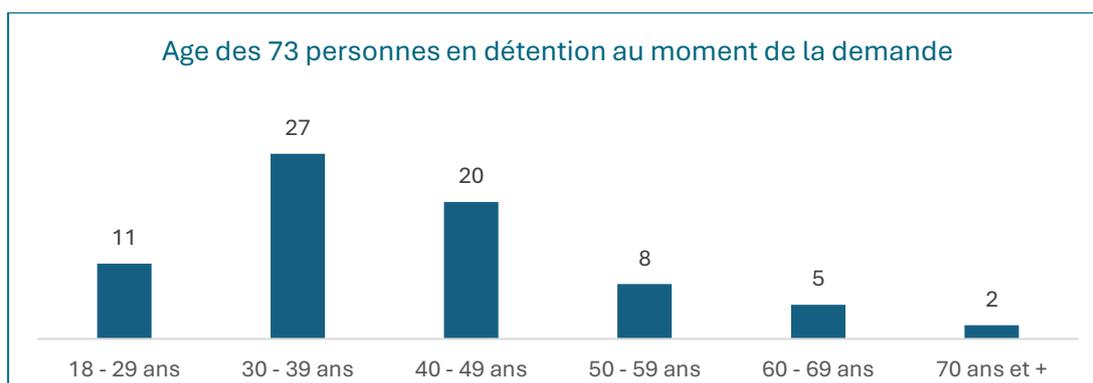
Ces demandes concernent en majorité des **hommes seuls**.

**56 % des demandes reçues pour des personnes incarcérées provenaient de Charente-Maritime.**

Concernant les personnes incarcérées dans d'autres départements, la demande vers la Charente-Maritime s'explique de plusieurs manières, parmi lesquelles :

- Détention dans un autre département et souhait de revenir dans le département d'origine ;
- Interdiction de séjour dans le département d'origine à la sortie de détention ;
- Projet de formation et/ou d'emploi en Charente-Maritime.

Les personnes détenues en Charente-Maritime sur une longue durée n'ont souvent plus d'attache ailleurs, et le projet est alors de se stabiliser dans ce département.



La préparation de la sortie de détention est un élément capital dans le parcours de réinsertion de la personne, et une sortie sans solution d'hébergement présente des risques accrus de récidive. En ce sens, la collaboration entre le SPIP17, le SIAO17 et les structures d'hébergements est primordiale.

Sur l'année 2024, 11 personnes incarcérées au moment de leur demande sont entrées en structure d'insertion, en majorité sur le dispositif d'intermédiation locative et plus particulièrement sur les places PPSMJ (Personnes Placées Sous-Main de Justice) de l'Association Le Logis à Saintes.

Les missions du SIAO17 sont financées  
dans le cadre du Service Public de la Rue au Logement



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*